



Merci pour le retour des documents d'utiliser les **ESPACES IMPOTS** de nos sites internet, par courrier à l'adresse au bas de cette page ou par courriel à : impots@fidal-sa.ch

Chavannes, le 5 février 2024

Madame, Monsieur,

Nous voici arrivés au début d'une nouvelle année fiscale au cours de laquelle vous aurez à déposer une déclaration d'impôt 2023 basée sur vos éléments de l'année 2023.

En notre qualité de mandataire, nous allons demander une prolongation de délai au 30 septembre 2024 pour le retour de votre déclaration d'impôt.

Il est impératif de nous transmettre votre formulaire A3 de la déclaration d'impôt accompagné du relevé de compte **avant le 31 mars 2024** faute de quoi aucun délai ne pourra être accordé et des frais de sommation de CHF 50,00 vous seront facturés par l'administration fiscale vaudoise.

Pour vous aider à préparer les principaux renseignements et documents nécessaires à l'établissement de votre déclaration d'impôt 2023, nous vous invitons à visiter nos sites internet :

www.fidal.ch

www.fiduciaire-avondo.ch

sur lesquels vous trouverez, dans l'espace impôts, la liste des pièces justificatives et les différentes possibilités qui vous sont offertes pour nous envoyer les documents. N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

Vous avez reçu dans le courant du mois de décembre 2023 vos acomptes pour l'année 2024. Si vous jugez que ceux-ci ne sont pas adaptés à votre situation en 2024, nous sommes à votre disposition pour demander une modification de vos acomptes.

D'autre part, dans le cadre de la nouvelle loi sur la protection des données entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023, nous vous informons avoir mis en place un processus pour la collecte et le traitement des données personnelles.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toutes informations complémentaires et vous présentons, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

GRUPE FIDAL